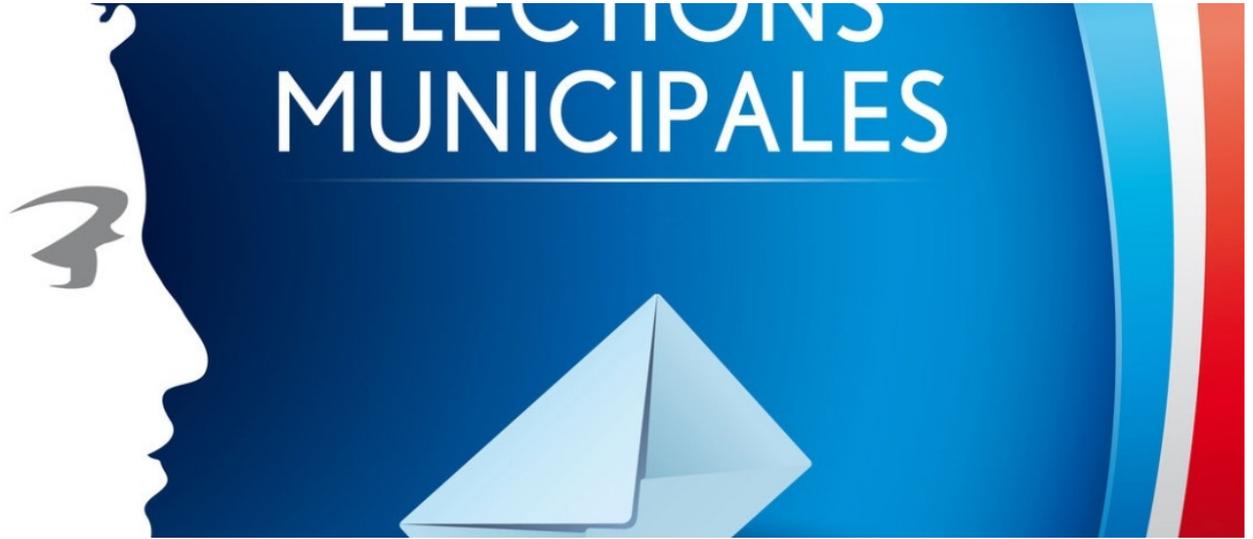


# Élections municipales et communautaires

Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales et communautaires. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h sans interruption.



## Modalités pratiques

Les dimanches 15 et 22 mars prochains auront lieu les élections municipales et communautaires. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h sans interruption. Celui auquel vous êtes rattaché est indiqué sur votre carte d'électeur :

- Bureau 1 : Mairie, salle annexe (1er étage)
- Bureau 2 : Mairie, salle des Mariages
- Bureaux 3 et 4 : préau de l'école Pasteur

Cette année, seules les personnes inscrites récemment sur les listes électorales recevront une nouvelle carte d'électeur.

## Vote par procuration

Ce dispositif permet à un électeur ne pouvant pas voter personnellement (le mandant) de désigner un électeur de son choix qui votera à sa place (le mandataire) pour un seul ou les deux scrutins.

Le formulaire (cerfa n° 14952\*01) est téléchargeable dans l'encadré "Documents" ci-contre.

Chaque mandataire peut être porteur d'une ou deux procurations maximum :

- une seule établie en France
- une établie en France et une à l'étranger
- deux établies à l'étranger.

Le mandant doit se présenter personnellement auprès de l'une des institutions suivantes, muni d'une pièce d'identité :

- Gendarmerie ou commissariat de Police.
- Tribunal d'instance de la résidence du mandant ou de son lieu de travail.
- Consulat ou Ambassade de France pour les citoyens résidant à l'étranger.

Le mandant doit connaître l'identité de son mandataire (nom, prénom, adresse, date de naissance).

En cas d'incapacité sérieuse de faire lui-même cette démarche, le mandat peut demander à la gendarmerie de se déplacer à son domicile pour établir la procuration. Cette demande doit être formulée par écrit et accompagnée d'un certificat médical ou d'un justificatif d'infirmité.

## Le jour du scrutin...

Vous devrez présenter une pièce d'identité. La carte d'électeur est conseillée afin de vous retrouver plus facilement sur les listes électorales.

Contact

**+Infos :** Service des élections de la mairie  
01 30 80 07 11 (mairie)

Liens utiles

[Site Service-Public \(élections\)](#)

[Site Service-Public \(procurations\)](#)

